



L'Immaculée Conception



RAISONS DE CE PRIVILÈGE.



TANT une vérité de la foi, l'Immaculée-Conception ne se prouve point par la raison. Si nous y croyons, c'est parce que l'Eglise l'a définie comme un dogme de foi. Et en prononçant cette solennelle définition, Pie IX s'est appuyé non sur la raison, mais sur la croyance constante et universelle du peuple chrétien.

Toutefois la raison peut intervenir et nous montrer les convenances de ce privilège exceptionnel de Marie. Elle peut également mettre en lumière les rapports intimes qui existent entre ce dogme et d'autres vérités depuis longtemps acceptées ou définies, de telle sorte que celui-ci en découle comme une conséquence rationnelle.

C'est dans ce sens que nous indiquons aujourd'hui les raisons de l'Immaculée-Conception.

Nous les tirons des relations de Marie avec les trois personnes de l'adorable Trinité et du rôle que Dieu lui a destiné dans le monde.



Il y a entre Marie et le Père éternel deux rapports principaux. Elle est sa fille de prédilection et elle partage avec lui vis-à-vis de son Fils, l'honneur de sa sublime Paternité.

Voici comment s'exprime Pie IX, dans sa Bulle *Ineffabilis* : « Il destina donc, dès le commencement et avant tous les siècles, à son Fils unique la Mère de laquelle, s'étant incarné, il naîtrait dans la bienheureuse plénitude des temps ; il la choisit, il lui marqua sa place dans l'ordre de ses desseins ; il l'aima par dessus toutes les créatures d'un tel amour de prédilection, qu'il mit en elle, d'une manière singulière, toutes ses plus grandes complaisances. C'est pourquoi, puisant dans le trésor de sa divinité, il la combla, bien plus que tous les Esprits angéliques, bien plus que tous les saints, de l'abondance de toutes les grâces célestes, et l'enrichit avec une profusion merveilleuse, afin qu'elle fût toujours sans aucune tache, entièrement exempte de l'esclavage du péché, toute belle, toute parfaite, et dans une telle plénitude d'innocence et de sainteté, qu'on ne peut,